



Spécial PLAN DE RELANCE

GOMET'

LE MÉDIA MÉTROPOLITAIN
QUI CRÉE DES LIENS

Innovation – Influence – Business
dans la métropole Aix Marseille Provence

L'INFORMATION, C'EST LE POUVOIR

À LA UNE

AIX - MARSEILLE : LA TASK FORCE DE L'ETAT MOBILISÉE POUR LES ENTREPRISES

C'est un supplément exceptionnel que nous proposons cette semaine aux abonnés à Gomet' ainsi qu'aux réseaux économiques du territoire. Grâce au soutien de la préfecture de région et des Bouches-du-Rhône, nous donnons la parole aux têtes de réseaux de l'Etat. Objectif : optimiser l'impact local du Plan de relance.

Le Plan de relance lancé en 2020 par le gouvernement est en phase active de déploiement. Sur le territoire régional, c'est le sous-préfet Benoît Mournet qui, au sein des services de l'Etat à la préfecture, anime le dispositif. Véritable facilitateur et porte-parole de l'Etat pour la diffusion de ce programme inédit de 100 milliards sur deux ans, le sous-préfet avait reçu en février quelques abonnés privilégiés de Gomet' lors d'une rencontre « de bon(s) matin(s) ».

Une remontée des opérations au second semestre

Benoît Mournet avait alors suggéré d'organiser un nouveau rendez-vous, plus large, avec les têtes de réseaux qui administrent concrètement le Plan de relance. Objectif : répondre concrètement aux questions des entrepreneurs et des différents porteurs projets intéressés par les mesures de financements.



Ce rendez-vous s'est déroulé vendredi 16 avril de 11h à 12h30 via Zoom à l'occasion d'un nouveau grand débat organisé par la rédaction de Gomet'. Il a réuni comme prévu les principaux responsables du Plan de relance à Aix Marseille Provence et plus largement au niveau régional.

Autour du sous-préfet, Benoît Mournet, nous avons eû le plaisir d'accueil-

lir Yves Le Trionnaire, le directeur de l'Ademe, Nicolas Magenties, le directeur régional de Bpifrance, Yvan Huart, directeur du pôle expertise et service aux publics à la Direction régionale des finances publiques et Matthieu Bérille, chef de pôle adjoint économie, entreprises, emploi et compétences à la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et

page 2 →



bpifrance


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME

AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**
Liberté
Égalité
Fraternité


**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**
Liberté
Égalité
Fraternité

À LA UNE (SUITE)



Benoît Mournet avec les abonnés et invités de Gomet' lors du petit-déjeuner de «bon(s) matin(s) à la préfecture en février 2021. Crédit Gomet'.

des solidarités) de Provence Alpes Côte d'Azur.

Après ce débat riche en explications et derniers chiffres sur l'avancement des opérations, nous vous proposons ce supplément spécial qui vient

reprendre l'essentiel des interventions des invités. Outre les têtes de réseaux de la task force publique, il reprend aussi les paroles exprimées par deux grands témoins venus se joindre au débat ce jour-là. D'une part, Pierre

Grand-Dufay, président du fonds d'investissement Tertium et délégué régional de France Invest et d'autre part Patricia Ricard, présidente de l'Institut océanographique Paul Ricard. Tous les deux apportent leur vision de la situation économique et leur perception du Plan de relance. Parfois élogieux, parfois critique, leurs avis nous ont paru particulièrement pertinents et utiles à rappeler.

Outre les verbatim de chaque intervenants, ce supplément vous livre un état des lieux de l'avancement du Plan de relance dans la région. Il livre aussi une liste utile des appels d'offre en cours (p20 et 21) ainsi qu'une série de contacts et de liens utiles.

La préfecture des Bouches-du-Rhône a également décidé de lancer une newsletter afin de tenir informer les chefs d'entreprises et décideurs du territoire de l'actualité des mesures de France relance.

Bonne lecture à tous. Vive la relance !

Jean-François Eyraud



Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics, s'est rendu lundi 17 mai à Marseille, pour un déplacement consacré notamment au déploiement du plan France Relance engagé par le gouvernement. Il a visité le site de la société Onet Technologies, lauréate de France Relance, qui a répondu à l'appel à projets du gouvernement portant sur le soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie nucléaire. Une illustration concrète des retombées du plan de relance sur le territoire (Crédit JY Delattre/Gomet').



Crédit : Jean Yves Delattre

Benoît Mournet

Sous-préfet à la relance dans la région Provence-Alpe-Côte-d'Azur

« L'Etat au devant des entreprises »

L'Etat est dans sa révolution culturelle et se place en quelque sorte dans « la culture du dernier kilomètre du guichet » en allant au-devant des chefs d'entreprises qui sont bien la cible de ce plan de relance.

Le plan de relance de l'Etat comprend 92 dispositifs. Ils recouvrent plus de 170 mesures. Après quelques mois de mise en œuvre, nous pouvons d'ores et déjà dire que le volet commande publique va tenir ses promesses : les entreprises du bâtiment et du travaux publics, que ce soient les majors ou des entreprises de tailles plus modestes, sont les bénéficiaires du carnet de commandes. 450 projets de rénovation des bâtiments de l'Etat, pour 208 millions d'euros, dont 146 millions pour les Bouches-

du-Rhône, jouent bien leur rôle, que ce soit sur des petits projets ou de taille plus importante. À date (16 avril, NDLR), il y a eu 20 millions d'engagés sur ces dispositifs et 190 projets qui ont été enclenchés. Je suis très régulièrement en lien avec les fédérations du bâtiment et des travaux publics. Nous leur présentons les dispositifs puis nous nous tenons évidemment à leur disposition pour faire le lien, lever les blocages s'ils existent. L'investissement et les finances des collectivités locales ont bien évidemment souffert de la crise sanitaire, ce qui s'est traduit l'année dernière par une baisse de l'investissement des collectivités de 12 % et une baisse de leur épargne brute de 9%. Les dispositifs « Relance » viennent compenser ces baisses. Pour notre territoire, ce sont 192 millions d'euros à l'échelle de la région, dont 57 millions pour les Bouches-du-Rhône qui sont engagés. Les dossiers qui ont été sélectionnés sont les dossiers capables d'être réalisés dans l'année avec des taux d'intervention de l'Etat de 80 ou 90% pour éviter le saupoudrage, même si ces choix créent parfois de la déception. L'enjeu est bien de soutenir les entreprises, les travaux publics et le bâtiment.

Sur la transition écologique, l'opération « Ma prime Rénov' », marche très fort. C'est un dispositif simple et bien connu, avec un effet de levier important : un euro de subvention pour six euros de travaux. Sur le département, depuis le début de l'année, ce sont 8 millions d'euros qui sont déjà engagés sur cette prime rénovation

Des outils pour s'informer

« Le Plan de relance demande un effort aux chefs d'entreprises, aux banques, aux experts comptables, aux fonds, pour aller chercher l'information. C'est pourquoi nous mettons en place de nouveaux outils comme une newsletter mensuelle. Celle-ci, comme ce supplément viennent compléter les moyens déjà mis en place : le site « France Relance » avec une entrée par type de « clients » et une capacité à trier les différents dispositifs peut être utilement complété par trois sites plus spécialisés, celui de Bpifrance, celui d'Un jeune, une solution, qui s'adresse autant aux chefs d'entreprises qu'aux demandeurs d'emploi, et puis le site de l'Ademe, « Agir pour la Transition ».

Benoît Mournet

Les sites utiles sont à retrouver en page 18.

énergétique. Le bonus écologique octroyé sur les véhicules propres fonctionne très bien également. Il y a aussi le fonds friche à hauteur de 13 millions d'euros.

Le volet compétitivité ce sont d'abord les baisses d'impôts de production qui concernent les entreprises évi-

Chiffres clés :

« Pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et les Bouches-du-Rhône, le fonds de solidarité prévu s'élève à 2,3 milliards dont 789 millions d'euros dans les Bouches-du-Rhône. Si l'on ajoute les Prêts garantis par l'Etat (PGE), qui sont des dispositifs exceptionnels, ce sont 5,3 milliards au total qui sont mobilisés pour le département des Bouches-du-Rhône et près de 11 milliards au niveau de la région. L'activité partielle représente quant à elle seule 2,4 milliards au niveau régional et 860 millions au niveau du département. Ces dispositifs continuent tant que nous sommes dans cette situation de confinement et de crise sanitaire. »

Benoît Mournet

demment qui ont le plus de foncier, notamment industriel, mais pas seulement. Ce sont plus de 308 millions d'euros pour les Bouches-du-Rhône cette année et 625 millions sur la région. Ce sont aussi des appels à projet sectoriels qui fonctionnent : aéronautique et automobile, pour lesquels les Bouches-du-Rhône récupèrent 7,2 des 9,2 millions d'euros régionaux, Résilience (relocalisation projet secteur critique), 33 des 40 millions octroyés à la région et territoire d'industrie, 6 sur les 20.

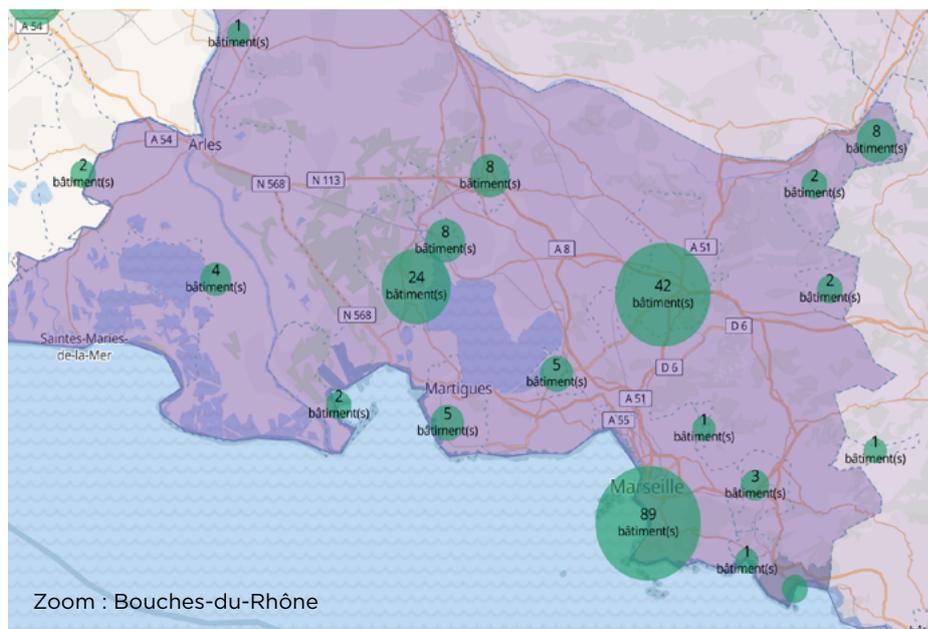
25 000 contrats « Un jeune, une solution »

Il faut quand même noter un certain attentisme par rapport au dispositif qui sont des prêts, ou des consolidations de fonds propres - qui représentent un quart de ce plan de relance - et ne sont pas du tout négligeables. Ce constat est dressé par la Caisse des Dépôts et par Bpifrance. Sur le volet cohésion, le plan « Un jeune, une solution » est le dispositif essentiel, et les aides à l'apprentissage sont dans une bonne dynamique : 25 000 contrats ont été signés depuis le début de l'année, dont 13 000 sur le département des Bouches-du-Rhône, soit 27 millions d'euros sur notre région, sans compter les primes à l'embauche. Tout ceci malgré le confinement et en sachant que ces dispositifs prendront leur plein essor au moment du déconfinement.

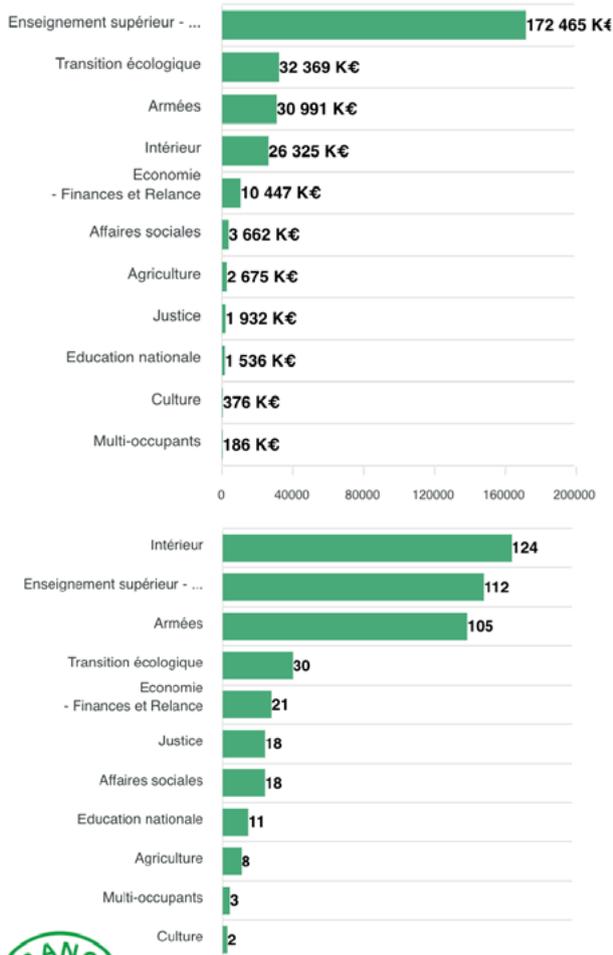
Soyons vigilant cependant : il ne faudrait pas que les dispositifs du plan de relance créent une sorte de mirage ou d'illusion à penser que cela va suffire pour des entreprises en difficulté. Pour celles-ci, il ne faut pas hésiter à se tourner vers « la clinique des entreprises », le tribunal de commerce, et se placer sous sa protection avant qu'il ne soit trop tard. Il y a des dispositifs aussi de sauvegarde, de mandat ad-hoc, de conciliation, qui permettent pour les entreprises qui sont en difficulté de repartir du bon pied en bénéficiant du gel du passif du tribunal de commerce sur 10 mois notamment.

Benoît Mournet

DATA > LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BATIMENTS PUBLICS



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Le plan de relance annoncé par le gouvernement, prévoit un vaste programme de rénovation énergétique des bâtiments publics (de l'Etat et de ses opérateurs). Ces investissements vont à la fois permettre de soutenir le secteur de la construction en générant au niveau local de multiples chantiers bénéficiant à l'ensemble du tissu des entreprises du BTP, et de réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics en proposant une action rapide et significative sur les consommations énergétiques. Un outil public permet de visualiser les projets sélectionnés au niveau régional, départemental et communal. Il a été développé par la direction de l'immobilier de l'État, en partenariat avec la direction interministérielle du numérique.

Source : **Cartographie de rénovation énergétique de l'immobilier de l'Etat**



LES RÉSULTATS OBTENUS




**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Etat des lieux au 1er mai 2021 du déploiement du Plan de relance en région Provence Alpes Côte d'Azur avec un focus Bouches-du-Rhône. Source Préfecture des Bouches-du-Rhône.



Crédit : DR

Yvan Huart

Directeur du pôle expertise et service aux publics à la Direction régionale des finances publiques

« Notre but, c'est de soutenir l'économie »

L'Etat s'est mis en quatre pour accompagner les entreprises pendant la crise ouverte en mars 2020. Après les dispositifs d'urgence, l'organisation a évolué au fil des mesures. « Il y a un véritable changement culturel » souligne Yvan Huart pour qualifier la nouvelle approche publique

La première mesure mise en œuvre par le gouvernement et l'Etat, qui est la plus connue, est celle qui concerne le fonds de solidarité évoqué par Benoît Mournet. Il a été mis en œuvre dès le mois d'avril 2020 avec 1 500 euros par mois, à l'ensemble des entreprises, principalement les très petites et jusqu'à maintenant 200 000 euros pour un régime de groupe.

Fonds de solidarité : un paiement dans les trois jours

On est rapidement passé d'un régime unique au démarrage à aujourd'hui cinq régimes, avec une adaptation chaque mois à la situation propre de chaque entreprise, et demain peut-être sept régimes, en fonction du chiffre d'affaires 2021.

Lorsque les entreprises s'adressent à la DGFIP, elles vont sur le site impots.gouv.fr pour faire leur demande de fonds de solidarité au travers d'un formulaire. Une fois rempli, via le compte particulier, le paiement se fait automatiquement dans les 3 jours dans 80% des cas.

C'est quand même important de le souligner et c'est vraiment un dispositif de soutien qui a été majeur et massif pour les entreprises et tous les secteurs d'activité : les commerces, la restauration, l'hôtellerie, les cafetiers, l'événementiel etc..

Dans les Bouches-du-Rhône, ce sont 72 000 entreprises qui ont bénéficié du fond de solidarité pour 770 millions d'euros. Le département des Bouches-du-Rhône est le deuxième

département bénéficiaire après Paris, en nombre d'entreprises et en montant, donc cela prouve bien qu'il y a un tissu économique important dans notre département et dans notre région, et également que c'est un dispositif auquel il a été fortement fait appel par l'ensemble des entreprises.

Le report d'échéance

La deuxième mesure d'aide qui a été apportée concerne un effort sur la trésorerie des entreprises, avec un dispositif exceptionnel de report d'échéances fiscales et de délais de paiement. Il y a eu aussi une mobilisation tout à fait particulière pour rembourser de façon accélérée tous les crédits de TVA, crédit d'impôt

Le Codefi, une instance proactive et aidante

« Nous avons à la DRFIP une instance qui s'appelle le Codefi, le comité dans lequel tous les nouveaux outils qui ont été créés par l'État, sur les avances remboursables, les demandes d'avances remboursables, les prêts participatifs, les prêts bonifiés, ... sont examinés par un collège composé de la Préfecture, de la Banque de France, de l'URSSAF, la DRFIP, la Dreets.

Au travers de l'examen de la situation financière de chaque société, c'est le Codefi qui donne un avis pour l'octroi de ces outils. Il est fréquent également, qu'en matière de prêt garanti par l'État, nous exami-

nions aussi les demandes et interventions pour permettre aux entreprises qui n'ont pas obtenu de prêt auprès de leur banque d'obtenir un PGE à travers la médiation de crédit faite par la Banque de France. Le guichet du Codefi, c'est un guichet assez large, un dispositif aidant. Grâce à cet examen collégial, nous faisons un point complet de l'entreprise, en examinant sa situation.

Puis on l'oriente soit vers la Banque de France, qui fait de la médiation de crédit, soit via la Dreets pour obtenir un prêt participatif, un prêt bonifié etc... ça peut être aussi avec l'URSSAF et

bien évidemment la DGFIP, pour des délais sur les dettes fiscales ou sociales. Donc en fait c'est vraiment un examen d'ensemble avec plusieurs pistes d'orientation et en fonction de la situation de l'entreprise, on essaie vraiment de l'orienter vers le meilleur canal.

L'ensemble des acteurs connaissent relativement bien les secteurs d'activité de chacune des entreprises qui peuvent nous saisir. Ainsi, en un an, on a examiné la situation de près de 400 entreprises.»

Y. H

recherche, CICE. Dans notre département, c'est 9 200 entreprises, pour 185 millions d'euros, qui ont bénéficié de report ou de remboursement anticipé. Et là, le point d'entrée, chaque entreprise le connaît, c'est son service des impôts des entreprises.

Nous avons également à la DRFIP une instance qui s'appelle le Codefi (lire encadré page précédente).

Enfin, au niveau de la DRFIP, nous traitons aussi toutes les entreprises qui ont des difficultés de paiement de leurs dettes fiscales ou sociales grâce à une autre instance, la commission des chefs des services financiers. Dans ce cadre-là nous décidons, avec l'URSSAF et la DRFIP d'établir des plans de règlement des dettes fiscales et sociales pour soutenir les entreprises.

Toutes ces mesures ont permis aux entreprises de passer les caps difficiles de cette crise sanitaire avec la

fermeture des commerces, les interdictions d'accueillir du public et surtout les baisses de chiffre d'affaires. Il s'agit d'un véritable changement culturel pour la DGFIP !

Il y a eu véritablement un changement culturel en accéléré

Il y a eu un véritablement changement culturel en accéléré, notre but c'est de soutenir l'économie, les entreprises, et de veiller à leur faire passer cette période difficile en matière de trésorerie, de pouvoir leurs apporter le soutien que l'Etat a mis en place. C'est vraiment une nouvelle relation qui s'instaure.

Yvan Huart

Un modèle prédictif pour anticiper les difficultés

« Sans trahir de secret, on a même mis en place au niveau de la DGFIP un modèle prédictif qui nous permet de déterminer si la situation de certaines entreprises se détériore. Si c'est le cas, nous demandons aux principaux acteurs, que ce soit la Banque de France ou la Dreets de prendre contact avec les entreprises concernées de façon à anticiper avec elles, de voir si les difficultés sont ponctuelles, s'ils ont besoin d'outils... C'est proactif et c'est vraiment aidant. »

Y. M

Les contacts

Sous-préfet à la relance

Benoit MOURNET

benoit.mournet@bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

Transition écologique

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

• Corinne TOURASSE • Ghislain BORGA

ghislain.borga@developpement-durable.gouv.fr

Direction départementale des territoires et de la mer

• Jean-Philippe D'ISSERNIO

ddtm-secretariat-direction@bouches-du-rhone.gouv.fr

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

• Patrice de LAURENS • Gaëlle THIVET

gaelle.thivet@agriculture.gouv.fr

Délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation

• Marc SAVASTA

drrt-paca@recherche.gouv.fr

Directeur du Service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial

• Stanislas VARENNES

stanislas.varennas@bouches-du-rhone.gouv.fr

Direction interrégionale de la Mer

• Eric LEVERT

dirm-sa@developpement-durable.gouv.fr

Direction de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)

• Yves LE TRIONNAIRE

Yves.letrionnaire@ademe.fr

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Directrice de la Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur

• Annick MIEVRE

annick.mievre@eaumc.f

Compétitivité et cohésion sociale

Direction régionale des finances publiques

• Yvan HUART

yvan.huart@dgfip.finances.gouv.fr

Direction départementale de l'emploi, du travail et de la solidarité

• Dominique GUYOT

directe-paca-ut13.direction@directe.gouv.fr

Direction territoriale Pôle emploi

• Jean-Charles BLANC

jean-charles.blanc@pole-emploi.fr

Direction départementale de la cohésion sociale

• Nathalie DAUSSY

ddcs-directeur@bouches-du-rhone.gouv.fr

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

• Jean-Philippe BERLEMONT

jean-philippe.berlemont@jscs.gouv.fr



Crédit : Gomet'R

Matthieu Bérille

Chef de pôle adjoint économie, entreprises, emploi et compétences du service des entreprises de la DREETS (ex-Directcte)

« Soutenir la compétitivité des entreprises »

Activité partielle, financement de la formation et de la transformation, appels à projets relatifs aux relocalisations ou aux secteurs critiques, la DREETS est sur tous les fronts. Explications.

La Dreets intervient auprès des entreprises par le biais de dispositifs de soutien ou de relance. Pour le compte du ministère de l'Emploi, du Travail et de l'Insertion, le principal dispositif de soutien est l'activité partielle qui a été généralisée, comme le fonds de solidarité a pu l'être. C'est l'un des principaux outils mis en œuvre pour soutenir les entreprises au plus fort de la crise. Au niveau de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, depuis le début de la crise sanitaire, c'est ainsi plus de 110 000 entreprises qui ont été aidées, ce qui représente plus de deux milliards d'euros de soutien financier, un dispositif majeur donc... C'est un dispositif agile, qui s'adapte à l'évolution de la situation sanitaire

et économique et qui est renforcé si nécessaire pour les secteurs d'activités les plus touchés.

Vers une activité partielle de longue durée

Aujourd'hui, les secteurs les plus soutenus sont le tourisme, le commerce, la restauration et le BTP.

Lancée à l'été 2020, l'activité partielle de longue durée (APLD), a vocation à prendre le relais de l'activité partielle de droit commun au sortir de la crise sanitaire : l'objectif est d'accompagner les entreprises qui anticipent une difficulté durable, et donc un besoin d'activité partielle sur un temps long. En contrepartie d'en-

gagement, notamment en matière de maintien dans l'emploi, l'entreprise peut bénéficier d'une visibilité accrue avec des taux d'intervention plus importants que pour l'activité partielle de droit commun.

D'autres dispositifs peuvent être mobilisés pour accompagner la reprise et la relance. On peut citer en particulier des dispositifs d'aide à la formation par le biais du FNE Formation (le fonds national pour l'emploi), doté d'un budget de 335 millions d'euros au niveau national en 2020, soit un peu moins de 20 millions d'euros au niveau de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, montant porté à près de 25M€ pour



TRANSITIONS COLLECTIVES

Le monde change.
Et si vous changiez de métier ?



l'année 2021. Le FNE-Formation est là pour inciter les entreprises à faire monter en compétences leurs salariés et leur permettre d'acquérir des compétences complémentaires pour se préparer à la sortie de crise.

Ce dispositif a évolué en 2021 avec la volonté de financer des formations plus longues qu'en 2020, permettant aux salariés de bénéficier de formations qualifiantes et de pouvoir se repositionner sur de nouveaux métiers au sein de l'entreprise. Pour ce dispositif les opérateurs sont les OPCO (OPérateurs de Compétences, NDLR)..

Financement jusqu'à 100% des formations

Des formations plus longues donc, qualifiantes, et que l'on a ouvert à un nouveau public. En 2020, le dispositif avait été réservé aux entreprises en activité partielle, dorénavant il est ouvert à celles qui sont dites « en difficulté ». Globalement ce sont les entreprises qui ont eu des baisses de chiffre d'affaires sur 1,2 ou 3 trimestres, en fonction de leur taille, ce qui peut permettre à beaucoup plus d'entreprises d'être éligibles. Le taux d'interventions dépend de la taille de l'entreprise mais peut aller jusqu'à 100% notamment pour les TPE.

Anticiper les changements avec le dispositif « Trans Co »

De manière un peu connexe, en concertation avec les partenaires sociaux, le Gouvernement a lancé un autre dispositif de reconversion : le dispositif « transition collective » dit « Trans Co » (voir aussi ci-contre). Là aussi, l'Etat souhaite financer la formation des salariés mais cette fois-ci l'objectif visé est la reconversion externe. L'idée est d'essayer d'anticiper les difficultés des entreprises et d'éviter les plans de licenciement. L'entreprise qui anticipe une baisse d'activité durable d'ici 12 à 24 mois, liée à une évolution du marché, une baisse de la demande ou une concurrence accrue, et donc des risques sur l'emploi, peut, en lien avec ses représentants syndicaux, négocier un accord GEPP (gestion des emplois et des parcours professionnels) pour

initier un processus de reconversion des salariés potentiellement impactés vers une liste des « métiers porteurs » définie au niveau régional.

Accompagner la montée en compétence et l'évolution des salariés

L'idée est d'accompagner la montée en compétence des salariés volontaires qui sont dans des entreprises où les besoins vont évoluer, voire disparaître, et se donner un à deux ans, pour les accompagner via un parcours de formations qui leur permettra d'acquérir de nouvelles qualifications et de pouvoir rejoindre, s'ils le souhaitent, une nouvelle entreprise, pour laquelle il y a des besoins de recrutements et de compétences. La prise en charge peut aller jusqu'à 100% en fonction de la taille de l'entreprise.

En matière de soutien économique aux entreprises, la Dreets assure également, pour le compte du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, le portage de plusieurs dispositifs du volet compétitivité du plan France Relance : appels à projets territorial, appels à projets sectoriels (relocalisation, automobile, aéronautique, nucléaire), etc.

Ces mesures rencontrent un très grand succès auprès des entreprises et vont leur permettre de moderniser leur outil de production, de gagner en compétitivité et de relocaliser des pans d'activité.

Aujourd'hui, en Provence-Alpes-Côte D'azur, c'est près de projets d'investissement qui ont été accompagnés. Cela représente 77 millions d'euros de fonds publics sur l'ensemble des appels à projet.

Les dispositifs ont bénéficié, à la fin du 1er trimestre 2021, d'abondements supplémentaires par rapport à ce qui était prévu dans le plan de relance initial, ce qui permettra d'accueillir de nouvelles demandes jusqu'à l'été 2021. Aujourd'hui, très concrète-

Trans Co : mode d'emploi

« Comment fonctionne le dispositif « Trans Co » ? Pour l'entreprise, l'interlocuteur est l'OPCO qui donne l'information et qui accompagne. Le salarié concerné peut être appuyé par le conseiller en évolution professionnelle, le CEP, qui bâtit avec lui le bon cursus de formation afin de lui permettre d'obtenir un financement.

L'association « Transition Professionnelle » (ATPro) assure la coordination des acteurs et le financement des parcours de formation pour lequel il est prévu une dotation de 13 millions d'euros cette année en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Par ailleurs, il existe des plateformes transitions collectives, huit en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont quatre dans les Bouches-du-Rhône.

De nouvelles vont être labellisées dans les prochains mois. L'idée de ces plateformes est de faciliter la coordination des acteurs sur le territoire pour mieux communiquer et agir avec les différents partenaires. Toutes les informations sur le dispositif sont disponibles sur le site de Transition Pro Paca ou en questionnant son OPCO.»

M. B

ment, deux plateformes internet permettent de déposer des demandes de financement : celle de Bpifrance pour tous les appels à projets qui concernent les relocalisations ou les secteurs critiques et la plateforme « démarches simplifiées » pour l'appel à projets territorial. Les entreprises ont jusqu'à début septembre pour candidater mais un dépôt avant fin juin est à privilégier.

Matthieu Bérille

INDUSTRIE

Industrie du futur 2021 : « 1er arrivé, 1er servi »

Le guichet ASP (Agence de services de paiement) « Industrie du Futur », qui s'inscrit dans le volet Compétitivité du plan France Relance, a été ouvert à l'automne 2020 (jusqu'au 31 décembre 2020) avec pour objectif d'accélérer l'adoption des technologies relevant de l'industrie du futur dans les entreprises industrielles. 24 entreprises de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur sont lauréates du guichet 2020 pour un montant de 2,1 millions d'euros. L'instruction des dossiers déposés en 2020 se poursuivra jusqu'à fin juin 2021.

L'afflux de dossiers a conduit à reporter la réouverture du guichet, dans l'attente d'un abondement du fonds. Le décret et l'arrêté relatifs au guichet Industrie du Futur 2021 ont été publiés au Journal Officiel dimanche 2 mai, permettant au dispositif d'ouvrir lundi 3 mai 2021. Ainsi, depuis le 3 mai 2021, **la page internet du guichet** opérée par l'ASP et permettant le dépôt du dossier est opérationnelle. Tous les documents pour préparer et déposer une demande 2021 y sont disponibles. L'enveloppe 2021 s'élève à 175 millions d'euros. Elle fonctionnera sur la base du « 1er arrivé, 1er servi », ce qui doit inciter les entreprises intéressées à candidater dans les meilleurs délais car un épuisement rapide des fonds est anticipé. Les ETI et les entreprises n'ayant pu être financées sur les appels à projets compétitivité pourraient être éligibles à ce guichet, selon leurs projets.

) L Q D Q F H P H Q W G H G p S H Q V H V G - L Q Y H V W L V V H P H

Le guichet vise la transformation des bénéficiaires, PME et ETI industrielles, vers l'industrie du futur, grâce au financement de dépenses d'investissement matériel spécifiques tels que : les équipements robotiques et cobotiques, les équipements de fabrication additive, certaines machines de production à commande programmable ou numérique, des équipements de réalité augmentée ou de réalité virtuelle, etc. Les projets candidats pourront obtenir une aide à hauteur de 20 % des dépenses éligibles.

Les contacts

La référente régionale pour le dispositif Industrie du futur 2021 et les chargés de mission développement économique territoriaux.

Référente Guichet ASP « Industrie du Futur »

• **Mélanie Clouard** :
melanie.clouard@dreets.gouv.fr

Référénts territoriaux

Référént 04/05

• **Françoise Barle** :
francoise.barle@dreets.gouv.fr

Référént 06

• **Pierre Pic** :
pierre.pic@dreets.gouv.fr

Référént 13

• **Isabelle Lebreton** :
isabelle.lebreton@dreets.gouv.fr
• **Nadine Foussier** :
nadine.foussier@dreets.gouv.fr

Référént 83

• **Françoise Rouquette** :
francoise.rouquette@dreets.gouv.fr

Référént 84

• **Magali Rouviere** :
magali.rouviere@dreets.gouv.fr

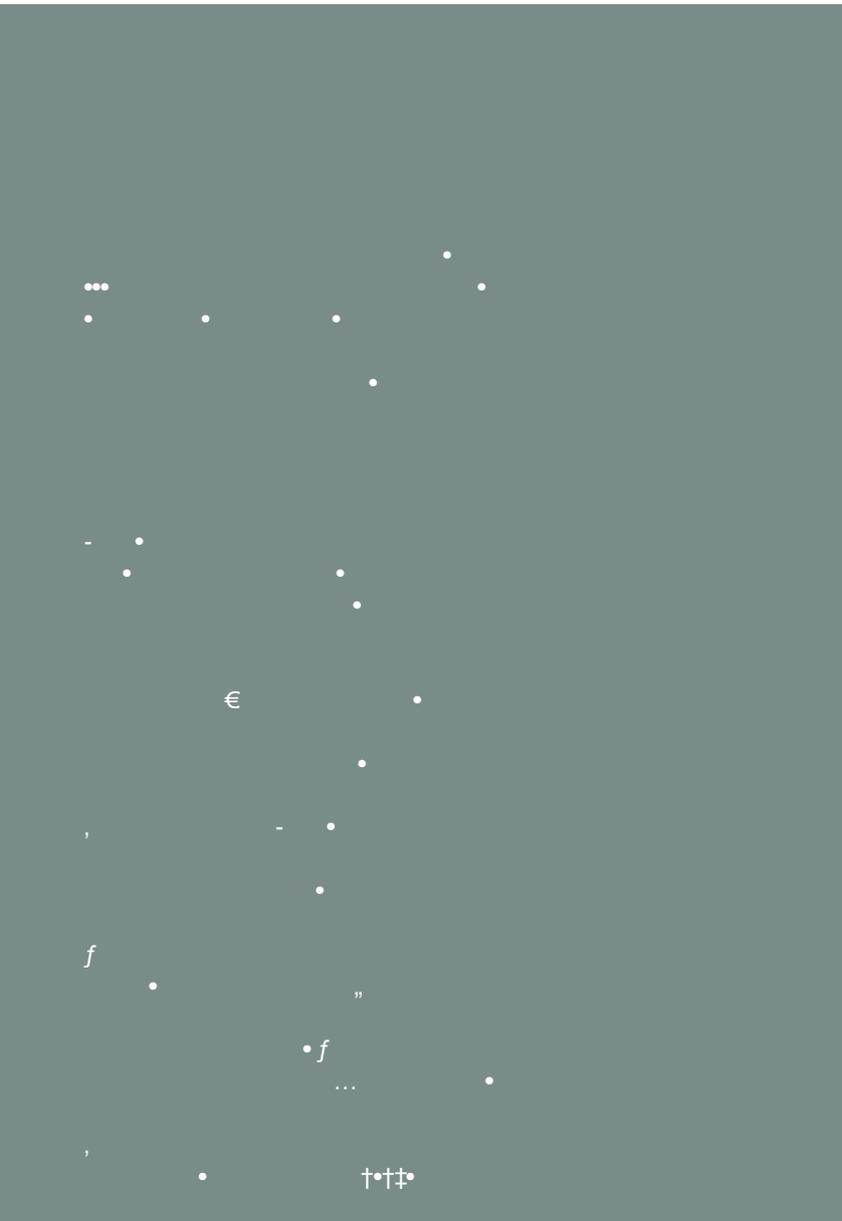




•

• • • • •

• • • • • - €



, •

f,, • ... •• †

• • • • •

• • • • •

† • ‡ • • • •

^ • ‰ • ... Š

< • † •

• • • • •

• † •

• • • • •

• • Š

• • < Š Œ ‰ Ž



• • •



Crédit : Bpifrance

Nicolas Magenties

Directeur régional de Bpifrance

« Financer les projets et le développement »

Le guichet Bpifrance emploie 60 collaborateurs dans la région. Ils sont sur tous les fronts pour accompagner les entreprises à passer la crise mais aussi et surtout à rebondir. Tour d'horizon des actions de la banque publique banque publique dédiée au financement des entreprises du territoire.

Bpifrance a été fortement mobilisée dans le cadre des soutiens d'urgence et de tout ce que nous avons connu collectivement l'an passé. Nous restons mobilisés aux côtés des entreprises pour les accompagner à la fois sur des besoins de trésorerie mais également et surtout, sur du financement de développement et d'investissement de projets, la raison d'être de Bpifrance.

Plusieurs métiers pour Bpifrance : la garantie des prêts bancaires, le soutien à l'innovation, l'accompagnement à l'international et le financement classique (court, moyen et long terme). Tous ces métiers sont représentés en région, par trois agences: une à Marseille, une à Avignon et une à Nice. Dans le cadre du plan

de relance, Bpifrance se positionne comme un acteur bancaire au travers de tous les métiers que nous animons. Les services de l'Etat nous ont alloué des fonds pour pérenniser et renforcer nos garanties. Nous sommes un gros acteur au niveau de la garantie de prêt bancaire : sur une année normative, hors PGE, c'est à peu près 4 000 dossiers qui passent chez nous pour avoir une contre-garantie. Avec cette crise, on a renforcé les quotités de couvertures pour passer à l'après PGE. On a augmenté la possibilité d'intervenir aux côtés des banques. On a renforcé et pérennisé également le fonds Sud garantie qui est un fond de garantie gratuit en partenariat avec la Région Sud et les ressources européennes.

Tout ça pour maintenir un niveau d'investissement important dans les TPE et PME de nos territoires. Il faut également parler de notre apport sur le plan climat. Bpifrance est aussi historiquement un acteur important dans le financement de la transition écologique et énergétique. Il a été décidé, aux côtés de l'Ademe et des services de l'Etat, de déployer ce vaste plan climat qui consiste à accompagner la transition écologique de toutes les entreprises, de tous les secteurs d'activités, au travers d'accompagnements avec le diagnostic « Eco Flux » qui permet d'accompagner le dirigeant qui souhaite entamer cette démarche. Il s'agit d'un coaching spécialisé, avec un cabinet spécialisé, sur une durée

Les contacts

Directeur régional Provence Alpes Côte d'Azur :
Nicolas MAGENTIES 04.91.17.44.21

Assistante : Nadia ZIANI
04.91.17.44.24

Direction régionale 04 91 17 44 00
marseille@bpifrance.fr

Investissement :
Marc ATANIAN : 06.83.66.76.28
Arnaud Hilaire : 06.48.43.77.05

Accompagnement régional
Amine Kajouj : 07.86.68.76.69

Création et entrepreneuriat
Christophe Roux : 06.89.74.06.86

Délégué FINANCEMENT :
Benjamin SAVEAN 06.78.11.07.41

Responsable CRÉDIT :
Tiffany VARLET 07.85.08.94.74

Déléguée COURT TERME :
Sophie BETEMPS 06.82.38.69.84

Délégué INNOVATION :
Marie Anne BECHEREAU
06.73.19.80.68

Déléguée INTERNATIONAL :
Tiny DOUCENDE-RAMIREZ
06.81.68.98.92

Délégué territorial

Vaucluse/Ouest Dpt 13 :
Adeline CLEMENT
06.87.96.74.80

Déléguée Territorial Côte d'Azur (Dpt 06/Est 83) :
Emilie Souilmi 06.75.71.58.76

d'un an. On parle également de financement avec du prêt souvent bonifié, des maturités qui peuvent aller jusqu'à 10 ans, du différé d'amortissement de deux ans et une absence totale de garantie pour financer de l'infrastructure ou de l'équipement. On parle également du fonds d'investissement sur du haut de bilan. Nous nous mobilisons fortement dans le secteur du tourisme, avec les trois volets de notre action, du coaching pour préparer le rebond et la relance ; le volet financement avec des financements sur du temps long, 10 ans différé là aussi sur un prêt spécifique au secteur du tourisme, prêt qui va servir à la fois à financer des besoins de trésorerie mais également de l'investissement, et des systèmes d'obligations convertibles qui vont permettre de sécuriser le haut de bilan.

Financer le développement pour éviter de détruire de la trésorerie

Des obligations convertibles sont commercialisées par Bpifrance avec des tickets entre 50 et 400 000 euros, avec l'idée de venir soulager l'après PGE. L'objectif est bien de restructurer et d'accompagner le renforcement de la structure financière, sans être intrusif, dans le capital des entreprises. Et puis là aussi, nous avons un fonds d'investissement spécialisé sur le secteur du tourisme, que l'on gère, pour accompagner les projets d'envergure des entreprises du secteur.

Dans le cadre de la relance, il y a trois autres leviers. Le premier, que l'on appelle « French Fab » avec le fameux « coq bleu. » Il a comme mission de soutenir l'industrie et le financement de l'outil de production dans l'industrie. Les subventions des plans de relance, ne font en effet pas tout. Il faut aller chercher du financement complémentaire pour financer le delta et éviter de l'autofinancement en détruisant de la trésorerie.

Bpifrance, dans ce plan « French Fab », gère un prêt croissance relance qui est destiné à l'industrie et aux services à l'industrie et qui sert à financer des besoins que l'on appelle « immatériels », sur des crédits qui ont

une maturité longue, à 10 ans. C'est une vraie révolution pour Bpifrance. Il s'agit d'aller au-delà des sept ans habituels pour financer l'immatériel, se dire que les entreprises sont endettées, ont du PGE, vont devoir le rembourser, et de maximiser au plus possible les durées de remboursement du crédit. Enfin, pour finir, il existe un grand plan que l'on appelle « French Touch ». Il concerne tout l'accompagnement des industries créatives, audiovisuelles, métiers d'art et entreprises du savoir-faire d'excellence, patrimoine vivant... Nos pépites sont parfois dans les territoires les plus reculés de la région. On souhaite absolument éviter que ces entreprises n'investissent plus. Il faut qu'elles maintiennent un niveau d'investissement productif important. Pour cela, là aussi, nous avons ce continuum de financement au travers d'accompagnement, de coaching, de financement, et jusqu'au haut de bilan.

Les entreprises qui exportent sont les plus résilientes

Enfin, il faut parler du grand volet consacré à l'international. Nous voyons bien que les entreprises qui exportent ou qui ont exporté avant la crise, sont celles qui sont les plus résilientes. Nous avons maximisé dans ce plan de relance les durées de différés liés à l'assurance prospection que nous commercialisons pour que les entreprises de nos territoires prospectent tranquillement. Nous avons également augmenté les quotités de couverture au profit des banques, pour tout ce qui est ligne de « préfinancement de contrats » et « marchés à l'international. » Les entreprises qui souhaitent entamer des démarches à l'international pourront trouver un écho favorable chez Bpifrance.

Je n'oublie pas tous les autres métiers historiques de Bpifrance qui restent totalement ouverts. A partir de mars 2020 nous avons appelé 10 500 entreprises du territoire pour les aiguiller

Deux types d'opérations : directes ou pour compte de tiers

« Il faut bien dissocier deux choses : la partie qui est gérée pour le compte de tiers, c'est le cas de tous les appels à projet « Territoires d'industrie » « Aéronautique et automobile » « Résilience » pour lesquels BPI gère la plateforme et l'instruction des dossiers mais n'est pas décisionnaire. Cela a été le cas notamment pour le Prêt garanti par l'Etat pour lequel on s'est mobilisé rapidement en mettant en place le guichet et gestion SAV pour le compte des banques et de l'Etat, que nous distribuons à nos clients même si BPI n'est pas opérateur en premier lieu. Un second aspect de l'action de BPI ce sont toutes les actions concrètes et directes au service des entreprises avec trois volets : un volet coaching et accompagnement, un volet financement, au travers de prêts souvent sans garantie, avec du différé d'amortissement et un temps long, et un volet également haut de bilan, « l'equity », sur lequel on peut intervenir également. »

N. M

dans cet environnement compliqué et nouveau. Je suis conscient que Bpifrance peut apparaître complexe. Souvent les entreprises n'osent pas nous appeler. Mais je veux le dire ici : n'hésitez pas à nous contacter, à venir nous voir, à en parler à nos partenaires bancaires, à en parler à vos chambres consulaires, à vos experts comptables. On essaiera de trouver une solution tous ensemble pour accompagner au mieux la relance et le vent d'optimisme que l'on veut tous sur notre territoire.

Nicolas Magenties



Crédit : DR

Yves Le Trionnaire

Directeur régional de l'Ademe

« Des capacités doublées en 2021 et 2022 »

L'Ademe prépare le « monde d'après » en accélérant la transition énergétique des entreprises. Elle met notamment l'accent sur l'économie circulaire, une meilleure gestion de des déchets et les énergies renouvelables.

L'Ademe, l'agence de la transition écologique, intervient sur le volet transition énergétique du plan de relance à hauteur de deux milliards d'euros au niveau national soit 2% du plan. Pour nous, c'est extrêmement important puisque cela signifie un doublement de nos capacités d'intervention financière sur les deux années 2021 et 2022.

Cet effort est soutenu par des crédits spécifiques. Il est évidemment positionné plus sur les aspects transitions énergétiques donc moins sur le soutien immédiat à la santé financière et économique des entreprises. Nous nous situons plus dans une logique d'aide aux entreprises pour préparer le monde d'après, en accélérant un certain nombre de dispositifs qui,

pour certains, pré-existaient au plan de relance et avaient pour vocation de les accompagner. Sont concernées également les collectivités, mais dans une moindre mesure, et toujours sur des investissements qui génèrent des activités pour les entreprises.

Deux fléchages : transition énergétique, économie circulaire et gestion des déchets

Les objectifs sont multiples : accélérer la transition énergétique des entreprises, accélérer leur positionnement dans une logique d'économie circulaire et intégrer une meilleure gestion de leurs déchets. Ces deux milliards d'euros sont structurés suivant deux axes : la transition énergétique d'un

côté et l'économie circulaire et la gestion des déchets de l'autre.

L'Ademe fonctionne principalement par appels à projet même s'il y a quelques dispositifs au fil de l'eau. Les appels à projets sont soit nationaux, lorsque l'on cible des moyennes et des grandes entreprises sur des investissements relativement lourds autour de la décarbonation et de l'hydrogène, soit des appels à projets plus locaux lorsqu'on cible plutôt les TPE/PME. Nous avons des dispositifs différents et adaptés à la taille de l'entreprise. Sur la question de la transition énergétique, un premier groupe d'appels à projets cible la décarbonation de l'industrie. L'objectif est clairement



CRÉDIT D'IMPÔT
POUR LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DES TPE/PME

**Jusqu'à 25 000€
d'aide pour réduire
l'empreinte
carbone
de mes bâtiments**



de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Tout d'abord, pour les moyennes et grandes entreprises dont le Capex (dépenses d'investissements, NDLR) est supérieur à trois millions d'euros, l'Ademe, avec deux ou trois relevés de projets par an, accompagne leur transition écologique globale, en finançant non seulement les gros projets qui dépassent les trois millions d'euros mais aussi ce que l'on appelle les « grappes de projets », c'est-à-dire tout un tas de petits projets qui font partie du projet global de l'entreprise.

Un scénario typique, c'est un gros investissement sur la transition énergétique de la chaîne de production industrielle. Cet investissement à lui seul peut, ou pas, dépasser le seuil des trois millions d'euros. Puis autour, on a tout un tas de projets plus modestes qui contribuent aussi, de manière moins visible, à la transition énergétique de l'entreprise. Par exemple, le remplacement d'ampoules allogènes par des ampoules à Led. Pris individuellement, cela ne rentrerait pas dans notre stock d'appels à projet mais cela est pris en compte avec notre système de grappes.

Pour les projets dont le Capex est inférieur à trois millions d'euros, c'est un système un peu différent. Le soutien est d'abord porté non plus par l'Ademe mais par l'Agence de services et de paiement. On va alors financer, non pas un projet global, mais l'acquisition de matériels qui contribuent à cette transition énergétique, sur la base d'une liste stande matériels pré-identifiés et standardisés pour lesquels on a un financement forfaitaire. Même s'il n'est pas directement porté par l'Ademe, les deux systèmes sont liés. L'Agence de services et de paiement utilise des crédits qui lui sont transférés par l'Ademe. Pour les TPE/PME, je reviendrai tout à l'heure sur le dispositif tremplin, qui est transversal.

En complément et miroir de cet appel à projets à destination des industriels qui veulent améliorer la performance énergétique de leurs entreprises, nous avons un appel à

projet, un appel à manifestation d'intérêt, sur les investissements d'avenir, qui est destiné à financer l'évolution des procédés au service de la décarbonation dans l'industrie.

Notre raisonnement est de dire que la transition énergétique des entreprises va générer une demande soit de nouvelles technologies, soit de briques technologiques, soit de nouveaux services énergétiques qui aujourd'hui n'existent pas ou ne sont pas suffisamment développés. Ce deuxième appel à manifestation d'intérêt vise à accompagner l'émergence de ces technologies, de ces briques et de ces services. Donc à générer une offre, capable elle-même de répondre à la demande générée par l'autre appel à projet. L'idée étant de favoriser à la fois la transition énergétique mais en même temps les services qui permettent cette transition.

Biomasse : mobiliser les acteurs potentiellement éligibles

Toujours sur la réduction des gaz à effet de serre des entreprises, l'Ademe a amplifié un appel à projet qui existait précédemment et qui s'appelle BCIAT « Biomasse Chaleur Industrie Agriculture et Territoire. » Son objectif : développer la chaleur issue de la biomasse dans l'industrie en substitution de l'énergie fossile.

Sur BIACT, 36 dossiers sont remontés au niveau national lors la dernière levée des candidatures du projet. Ces appels à projets vont durer jusqu'en 2022 et même au-delà, même si, après le plan de relance, les volumes seront moins importants (on reviendra sur le volume de base qui existait avant le plan de relance). 36 dossiers sont donc remontés mais aucun ne concerne Provence Alpes Côte d'Azur. L'Ademe va donc enclencher un travail de mobilisation des acteurs régionaux potentiellement éligibles.

La deuxième composante de la transition énergétique c'est la partie hydrogène. On est là aussi sur des gros projets et des appels nationaux dont l'un s'est clos en décembre avec 17 projets, dont trois dans la région et un qui a été lauréat. L'appel à projets

Quatre ingénieurs dédiés

« Quatre ingénieurs dédiés au déploiement du plan de relance ont été recrutés par l'Ademe dans la région. Ils vont nous accompagner pendant dix-huit mois sur toutes ces questions. L'une de ces personnes est spécialement dédiée au dispositif Tremplin et donc son travail est aussi de faciliter l'émergence des projets. »

Y. L-T

Les référents de l'Ademe

- **Maxime Develay Morice**
Maxime.DEVELAYMORICE@ademe.fr
Référént décarbonation

- **Aline Frésier**
Aline.FRESIER@ademe.fr
Référénte Tremplin ettourisme durable

- **Stéphanie Le Maitre**
stephanie.lemaitre@ademe.fr
Référénte hydrogène

- **Chloé Pereyrol**
chloe.pereyrol@ademe.fr
Référénte économie circulaire

a été relancé cette année avec une première levée qui a eu lieu en mars. Nous sommes en train d'analyser les dossiers et une autre levée aura lieu en septembre. Il s'agit de financer des systèmes territoriaux hydrogènes. Cela prend la suite de l'appel à projets qui préexistait sur l'hydrogène. Avant le plan de relance, on se concentrait plutôt sur des projets de mobilité hydrogène. Alors pourquoi cette notion nouvelle de « système »? Tout simplement parce on est vigilant à ce qu'on ait un ensemble cohérent et autoportant qui aille depuis la production d'hydrogène décarbonée, sa distribution et ses usages. Ce que l'on veut, c'est que les usages qui sont générés par le projet retenu permettent d'assurer l'équilibre éco-

nomique du système production et distribution d'hydrogène. L'écueil à éviter ce sont les pompes à GPL le long des autoroutes et pas de voiture pour venir faire le plein. Là, nous voulons avoir des systèmes qui soient autoportants, qui soient pérennes et qui s'inscrivent dans la durée. L'objectif à terme étant d'avoir un maillage suffisamment dense de ces projets territoriaux hydrogène pour que l'on puisse les interconnecter.

Hydrogène : faire émerger une filière technologique française

Cette démarche suscite aussi une demande de briques technologiques et de services et on a aussi un appel à manifestation d'intérêt du programme d'investissements d'avenir sur les briques technologiques et des démonstrateurs hydrogène. Là encore, le contre-exemple, ce sont les panneaux solaires que l'on déploie certes mais qui sont Chinois. On veut faire en sorte que l'on soit en capacité

de faire émerger une filière technologique performante en matière d'hydrogène, une filière technologique française ou européenne, qui permette d'apporter une réponse sur la valeur ajoutée de la chaîne complète sans qu'elle soit délocalisée, en Chine ou ailleurs. Sur ce sujet une première levée a été faite en décembre et il y en aura une autre en 2021.

Sur le volet économie circulaire, il y a des appels à projets nationaux qui concernent les plastiques, avec l'appel à projets ORPLAST - (Objectif Recyclage PLASTiques). Le dispositif a été relancé et amplifié : il concerne les sites industriels et les opérations de réhabilitation, notamment lorsqu'il y a des besoins de dépollution, en complément de l'appel à projets sur le foncier qui a été lancé par le Préfet pour le compte du ministère.

Tourisme durable : les perspectives du « slow tourisme »

Enfin, deux autres volets sont importants et totalement transversaux à ces deux approches transition énergétique et économie circulaire. D'abord, un volet tourisme durable. Modeste - 50 millions d'euros à l'échelle nationale - au regard de l'importance du secteur dans l'économie française, mais essentiel à nos yeux pour engager une forme de transition de ce secteur avec trois axes.

Accompagner les restaurateurs qui veulent mettre en place des systèmes durables de proximité bio

Un premier axe sur les restaurants, pour une alimentation durable. Il vise à accompagner les restaurateurs qui veulent mettre en place des systèmes durables de proximité bio avec une logique de lutte contre le gaspillage alimentaire dans leurs restaurants. Un deuxième volet concerne la performance énergétique des hébergements touristiques. Quelle que soit la nature de l'hébergement, un camping, un hôtel, un centre touristique. La seule chose qu'on ne finance pas, c'est Airbnb. Et puis, un tout petit volume, sur le « slow tourisme » mais qui est important parce qu'on pense qu'il est générateur de beaucoup de choses pour l'avenir : la demande sociale est forte et pas toujours satisfaite.

Enfin, le système Tremplin permet un déploiement des aides au fil de l'eau. Il se veut le plus simple possible, et a pour objectif d'accompagner les TPE- PME dans leur transition énergétique ou dans la mise en place d'une économie circulaire.

« Tremplin : un tableur pour sélectionner les actions et voir le financement »

On a identifié un certain nombre d'actions éligibles dans un catalogue, avec des financements forfaitaires. C'est un tableur qui recense la liste des opérations. L'entrepreneur saisit le code NAF de son entreprise, et à partir de là, il a accès aux aides auxquelles il est potentiellement éligible compte tenu de son secteur d'activité.

Le chef d'entreprise coche alors dans le tableur les actions qui l'intéressent et il a immédiatement le niveau de l'aide forfaitaire auquel il peut prétendre. Pour pouvoir en bénéficier, il nous transmet ce tableau, via notre plateforme numérique de services « agir pour la transition », avec les devis qui correspondent aux actions qu'il souhaite voir financer. L'instruction du dossier se fait ensuite en quelques jours.

L'Ademe procède à une avance forfaitaire de 30 % et le solde est versé sur la base d'une attestation sur l'honneur du chef d'entreprise que les travaux ont été faits conformément aux devis. En effet, nous avons pris le parti, pour pas alourdir la démarche, de faire confiance aux chefs d'entreprise. On fera du contrôle par échantillonnage a posteriori. L'idée, c'est que le système soit efficace, rapide et réactif. »

Y. L-T

Yves Le Trionnaire



Crédit : DR

Pierre Grand-Dufay

Président de Tertium et délégué régional de France Invest

« La solidité et la puissance de l'Etat-Providence »

Président du fonds d'investissement régional Tertium, Pierre Grand-Dufay connaît très bien la situation économique. Il scrute la santé des entreprises et leurs marchés afin d'investir dans leur développement. Il salue ici l'engagement de l'Etat et souligne que le capital développement est prêt à prendre sa part dans la relance.

Je trouve que l'on a une chance extraordinaire d'avoir un État aussi réactif, qui a pris des mesures d'une ampleur aussi grande dans des délais extrêmement courts. C'est absolument exceptionnel et c'est dans ces moment-là qu'on doit se rendre compte de la solidité et de la puissance de l'État Providence. On doit tous s'en féliciter et mesurer notre chance. Très peu de pays dans le monde ont fait autant.

Les sommes qui ont été mises à disposition des entreprises sont colossales. Qui plus est, elles l'ont été très rapidement et sans critères exigeants. Je prends l'exemple du PGE : 136 milliards d'euros ont été apportés aux entreprises. Sur ces 136 milliards, 70 ou 75% sont encore disponibles sur les comptes dépôts des entreprises. C'est à dire qu'aujourd'hui, en fait, il n'y a pas de problème de trésorerie dans les entreprises, contrairement à ce que l'on croit.

Jamais les entreprises n'ont eu autant de trésorerie

Certes, il y a des filières qui sont sinistrées, qui ont été touchées de plein fouet et qui sont à l'arrêt. On les a citées, ce sont notamment le tourisme, l'évènementiel, l'hôtellerie et la restauration. Mais pour les autres, il n'y a pas de problème de trésorerie. Elles ont même un excédent de trésorerie. Et d'ailleurs, les tribunaux de commerce ont été surpris de constater qu'il n'y avait pas les faillites que la presse annonce depuis longtemps.

Aux PGE disponibles sur les comptes des entreprises se sont ajoutées les mesures exceptionnelles de l'État, notamment le chômage partiel, le report des charges, etc. Jamais les entreprises n'ont eu autant de trésorerie. C'est le premier point que je voulais évoquer. Il ne faut pas se tromper sur l'analyse de la situation ; la crise reste sectorielle.

Deuxième point, la relance qui a commencé dans certains pays et qui arrive chez nous est très forte, extrêmement forte. Il y a certes un effet de balancier, mais je vous rappelle que les États-Unis et l'Asie sont sur une tendance de plus de 10% de croissance et que le commerce mondial bat son plein.

Si vous voulez faire transiter de la marchandise, vous n'êtes pas assurés de trouver des containers disponibles, et les carnets de commandes sont pleins. En fait les entreprises qui allaient bien avant le Covid-19 vont encore mieux aujourd'hui. Comme dans toutes les crises, ce sont les plus fragiles qui disparaissent. Et puis, il y a eu la digitalisation et les nouveaux métiers, les nouvelles filières qui ont permis aussi de créer des nouveaux axes de développement. La croissance sera peut-être plus importante que prévu, sachant qu'il y a 160 milliards d'euros qui ont été épargnés par les ménages français pendant que l'État « perfusait » toute l'économie et le pouvoir d'achat des ménages. Ces 160 milliards reviendront d'une façon ou d'une autre dans l'économie.

A tout cela il faut aussi ajouter les 20 milliards d'euros qui vont arriver sous forme de prêts participatifs, avec le soutien de l'État, ou d'obligations relance. Les 20 milliards d'euros sont divisés en deux parties : il y a une partie, 14 milliards d'euros, qui va être distribuée par les banques. Ça va commencer très prochainement avec des critères d'éligibilité qui sont relativement souples puisque ces prêts seront ouverts aux entreprises qui font deux millions d'euros de chiffre d'affaires, au moins, et qui ont été impactées par la crise. Donc 14 milliards d'euros disponibles à 4,5% avec un différé de quatre ans, distribués par les réseaux bancaires. Et d'autre part, des obligations relance, c'est-à-dire en fait des prêts (d'une durée de huit ans), car une obligation sans possibilité de conversion est un prêt, même si il est subordonné (c'est-à-dire qu'il a moins de garanties). Ces obligations seront distribuées par les fonds d'investissement, à un taux d'environ 5%, là aussi avec une garantie de l'État à hauteur de 30%, et 30% de garantie de l'État, ça veut dire une garantie supérieure au taux de sinistralité. Le risque est faible.

L'investissement se finance avec des fonds

L'enjeu est désormais d'accompagner la croissance pour permettre la relance. Donc ce qu'il va falloir financer, c'est l'investissement. Et l'investissement ne se finance pas avec de la dette, des reports de charges

ou des aides. L'investissement se finance avec des fonds propres. Et sur ce point je veux rappeler qu'il y a en France un tissu de fonds d'investissement extrêmement développé, dans lequel Bpifrance joue un rôle absolument moteur ; un rôle clé, non seulement parce qu'elle accompagne les entreprises, auxquelles elle prête, mais que par ailleurs elle abonde largement dans les fonds d'investissement, qui investissent à leur tour, avec une dynamique permanente et utile. Ce tissu de fonds d'investissement en France et en régions (les fonds d'investissement régionaux sont regroupés au sein de l'association Ambition Capital) dispose de montants très importants pour entrer au capital des entreprises et financer la relance.

Sans fonds propres, on déséquilibre la structure du bilan de l'entreprise

Parce que sans fonds propres, on déséquilibre complètement la structure du bilan de l'entreprise et c'est dangereux.

Pour donner quelques chiffres sur les fonds d'investissement, la collecte en 2020 a été légèrement

inférieure à 2019, ce qui prouve la résilience du secteur puisqu'il y a 18,5 milliards d'euros qui ont été levés par les fonds d'investissement français. Ces 18,5 milliards d'euros sont disponibles pour être investis en fonds propres dans les entreprises, sachant que quand un fonds d'investissement investit, il accompagne et participe aussi à la restructuration, à la valeur ajoutée et au développement de l'entreprise. Les entreprises accompagnées par des fonds d'investissement, sont plus performantes que les autres en termes de croissance, de rentabilité, d'employabilité et de RSE.

Pierre Grand-Dufay

Emploi, formation, volontariat...
À chacun sa solution.
1jeune1solution.gouv.fr

L'Etat m'a versé une aide importante pour développer mon projet industriel.
Anne, dirigeante dans l'agroalimentaire

Ressources : les sites web de l'Etat
(cliquez sur les logos)

FRANCE RELANCE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

bpifrance



Crédit : DR

Patricia Ricard

Présidente de l'Institut Océanographique Paul Ricard

« Innovation de rupture : n'oublions pas les petits »

Elle défend les océans, les solutions inspirées de la nature et tous les innovateurs qui se battent pour un monde plus durable. Patricia Ricard insiste ici sur la nécessité d'adapter les dispositifs d'aides aux « petites équipes innovantes. »

Quand on parle de transition, quand on parle d'innovation, quand on parle de relance écologique, solidaire, n'oublions pas les petites initiatives. Il faut des outils, peut-être un petit peu plus adaptés. Tout ce qui est proposé aujourd'hui, c'est à l'échelle d'entreprise qui sont déjà installées et qui ont déjà fait leur preuve. Or, aujourd'hui, tout ce qu'on voit en innovation de rupture, que ce soit sur l'alimentation solidaire, sur l'agriculture, sur la pêche, etc, ce sont des petites initiatives qui n'ont pas encore eu le temps de se structurer et qui vont probablement s'arrêter parce qu'elles ne trouvent pas le petit fonds d'amorçage qui leur permet d'aller éventuellement répondre à des appels de projets régionaux ou européens. La trésorerie de ces petites équipes très innovantes est infime comparée aux sommes du plan

de relance. Mais les aides sont déterminantes et la plupart des guichets et des appels à manifestation d'intérêt ignorent souvent ce nouveau type d'innovation, ne tiennent pas compte des terrains sur lesquels il s'exprime. Et donc, la plupart du temps, les innovations tombent à l'eau parce qu'elles ne rentrent pas dans la fiche d'appel à projets. Il y a une déperdition de compétence, d'intelligence, d'innovation et de réseau parce que tous les gens qui aujourd'hui ne sont pas forcément dans les radars sont très performants au point de vue digital, au point de vue des thématiques de solidarité et d'innovation. Comment prend-on en compte toutes ces équipes qui sont tellement innovantes, tellement compétentes et qui ne rentrent pas dans le système d'aide ni dans le cadre parce qu'elles demandent des sommes inférieures,

ou parce qu'elles n'ont pas les fonds propres pour aller chercher des aides financières complémentaires.

A la croisée des enjeux

Ces entités se trouvent à la croisée des enjeux et des secteurs et prennent des formes et structures atypiques, rendant leur catégorisation difficile. Que peut-on faire pour ces structures qui ne rentrent pas dans les cases mais ont une action importante et font bouger les lignes? Comment est-ce que l'on pourrait avoir plus d'adaptabilité et d'agilité sur l'accès à ces guichets et à ces effets de levier pour lancer l'innovation de ces nouvelles structures? Et quel est le rôle du secteur privé et des acteurs du territoire pour accompagner ces innovateurs de transition?

Patricia Ricard

Benoît Mournet : encourager l'alignement des intérêts entre les grands et les petits

Benoît Mournet : « Évidemment, on ne veut pas que ces acteurs échappent à la relance. On va essayer de répondre aux demandes spécifiques. Il faut s'organiser et faire un workshop entre des grandes entreprises du secteur de la transition énergétique et les start up et mettre autour de la table les administrations. Côté CCI et Métropole, on va essayer d'avancer là-dessus. Ça pourrait être un levier, un premier levier de réponse, c'est à dire que les gros aident les petits en y voyant les intérêts alignés. C'est aussi dans le cœur de mission de Bpifrance de soutenir l'innovation.»

Nicolas Magenties : «Dans le cadre du plan de relance, effectivement, le sujet des très petites entreprises peut se poser. Mais lorsque j'évoque les interventions du côté Bpifrance, sur la transition écologique par

exemple, les montants minimums commencent à 10 000 euros. Nos interventions sont majoritairement sur les TPE et PME. Mais effectivement, il y a le degré d'innovation qui doit entrer en ligne de compte. Et malheureusement, on ne peut pas accompagner toutes les entreprises. Mais les premières subventions concernent la création, jusqu'à l'amorçage par la suite. Les fameuses bourses « French Tech » et les subventions, démarrent aussi à 10 000 euros. Il faut bien dissocier ce qui relève du plan de relance, à savoir comment préparer l'après crise sanitaire, de l'accompagnement et de la création des entreprises en période plus normale. En tout état de cause, sur la partie transition, je vous rejoins. Nous essayons, dans le cadre du Plan climat, de favoriser l'émergence des Green Tech, les fameuses entreprises qui innoveront dans le vert.»

LES APPELS EN COURS

Les appels à projets en cours

Volet écologie		
En cours	Amplification des programmes alimentaires territoriaux (PAT)	AAP ouvert jusqu'au 31/10/2021 <i>En savoir plus</i> : Lien vers le site dédié
En cours	Investissement pour la structuration de la filière et investissements aval pour la filière protéines végétales	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 et dans la limite des crédits disponibles. <i>En savoir plus</i> : Lien vers le site dédié
En cours	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 et dans la limite des crédits disponibles. <i>En savoir plus</i> : Lien vers le site dédié
En cours	Fonds Avenir Bio	AAP ouvert jusqu'au 01/09/2022. <i>En savoir plus</i> : Lien vers le site dédié
En cours	Soutien aux petites cantines scolaires	AAP ouvert jusqu'au 31/10/2021 et dans la limite des crédits disponibles. <i>En savoir plus</i> : Lien vers le site dédié
En cours	Alimentation locale et solidaire	AAP jusqu'au 31/12/2021. <i>En savoir plus</i> : Préfecture de département
En cours	Jardins partagés	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2021. <i>En savoir plus</i> : Préfecture de département
En cours	Plan de modernisation des abattoirs	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 et dans la limite des crédits disponibles. <i>En savoir plus</i> : Lien vers le site dédié
En cours	Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés ou en fin de vie (projets locaux)	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 et dans la limite des crédits disponibles. <i>En savoir plus</i> : Préfecture de département
En cours	ORPLAST : Investissement pour l'incorporation des matières plastiques recyclées	Troisième de dépôt : 01/07/2021 AAP ouvert jusqu'au 15/09/2022 <i>En savoir plus</i> : Lien vers le site dédié
En cours	« Hubs territoriaux » : favoriser l'émergence d'une offre française de solutions hydrogène	AAP ouvert jusqu'au 17/07/2021 <i>En savoir plus</i> : Lien vers le site dédié
En cours	Rénovation énergétique des équipements sportifs	AAP ouvert jusqu'au 01/07/2021 <i>En savoir plus</i> : Préfecture de département
En cours	Diagnostic des ponts des collectivités territoriales	AAP ouvert jusqu'à épuisement des crédits. <i>En savoir plus</i> : Lien vers le site dédié
En cours	Plan de relance opéré par les agences de l'eau (alimentation en eau potable, assainissement, continuité écologique des cours d'eau)	AAP ouvert jusqu'au 30/06/2021 (ou jusqu'à épuisement des enveloppes) <i>En savoir plus</i> : Lien vers le site dédié
En cours	Efficacité énergétique et décarbonisation (ASP, < 3 M€ d'investissements)	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 <i>En savoir plus</i> : Lien vers le site dédié
En cours	Efficacité énergétique et transformation des procédés (DECARB IND, > 3 M€ d'investissements)	Première date de dépôt : 17/05/2021 AAP ouvert jusqu'au 14/10/2021 <i>En savoir plus</i> : Lien vers le site dédié
En cours	Biomasse énergie et entreprise (BCIAT)	Première date de dépôt : 17/05/2021 AAP ouvert jusqu'au 14/10/2021 <i>En savoir plus</i> : Lien vers le site dédié

LES APPELS EN COURS

En cours	Tremplin pour la transition écologique des PME	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 En savoir plus : Lien vers le site dédié
En cours	Financement des équipements de réemploi, réparation et réutilisation	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 En savoir plus : Lien vers le site dédié
En cours	Généraliser le tri à la source des biodéchets	AAP ouvert jusqu'au 01/07/2021 En savoir plus : Lien vers le site dédié
En cours	Diagnostic de territoire ou d'étude préalable à un investissement de réemploi, réparation et réutilisation	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 En savoir plus : Lien vers le site dédié
En cours	Études préalables aux investissements dans les déchetteries professionnelles	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 En savoir plus : Lien vers le site dédié
En cours	Soutien aux installations de production d'énergie à partir de combustibles solides de récupération	AAP ouvert jusqu'au 14/10/2022 En savoir plus : Lien vers le site dédié
En cours	« Briques technologiques et démonstrateurs » : favoriser une industrie hydrogène	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 En savoir plus : Lien vers le site dédié
Volet compétitivité		
En cours	Innovation et transformation numérique de l'État	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 En savoir plus : Lien vers le site dédié
En cours	Mise à niveau numérique des collectivités	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 En savoir plus : Lien vers le site dédié
En cours	Plan de relance pour l'industrie : volet national – secteurs stratégiques	AAP ouvert jusqu'au 01/06/2021 En savoir plus : Lien vers le site dédié
En cours	Plan de relance pour l'industrie : volet territorial – Fonds de soutien à l'investissement dans les territoires	La sélection des dossiers se fait au fil de l'eau jusqu'à épuisement des fonds En savoir plus : Lien vers le site dédié
Volet cohésion		
En cours	SESAME vers l'emploi dans le port	Mesure en place jusqu'en 2022 En savoir plus : Lien vers le site dédié
En cours	Accompagnement intensif des jeunes (AIJ)	Mesure en place jusqu'en 2022 En savoir plus : Lien vers le site dédié
En cours	Parrainage vers et dans l'emploi	AAP ouvert jusqu'au 30/04/2021 En savoir plus : Lien vers le site dédié
En cours	Promo 16-18, la route des possibles	Mesure en place jusqu'en 2022 En savoir plus : Lien vers le site dédié
En cours	Fabrique des territoires	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2021 En savoir plus : Lien vers le site dédié

CONTACTS

A LA CCI AIX MARSEILLE PROVENCE

La CCI AMP déploie une cellule à l'écoute des entreprises

Dès le début de la crise liée au Covid-19, la CCIAMP a été mandatée par la Préfecture des Bouches-du-Rhône, pour mettre en œuvre un guichet unique. Cette cellule d'urgence permet d'avoir un seul interlocuteur, qui au regard du diagnostic posé, fait le lien avec les services de l'État et les acteurs économiques partenaires pour répondre à vos besoins. Les experts sont également mobilisés pour accompagner la poursuite ou la relance d'activité et aider à rebondir.

> Informations détaillées et fiches pratiques sur [le site dédié de la CCI AMP](#)



Agenda : des rencontres avec la CCI AMP sur les territoires

Pour que toutes les entreprises de la métropole puissent prendre connaissance des opportunités du Plan de Relance, des temps d'échanges sont organisés par la CCI métropolitaine Aix Marseille Provence sur les territoires.

Le premier rendez-vous s'est déroulé mardi 4 mai à 11h avec les associations d'entreprises des zones d'activité Cap Au Nord Entreprendre, la Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée et les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée. Les prochains rendez-vous sont fixés au mercredi 19 mai à 15h pour le territoire d'Aix - Gardanne et au mercredi 26 mai à 17h pour le territoire de l'Etang de Berre.

Lors de ces rencontres, Benoit Mournet, Sous-Préfet délégué au Plan de Relance, apporte des réponses concrètes aux questions des entrepreneurs et aux différents porteurs de projets intéressés par les mesures de financement et informe les entreprises sur les opportunités du plan de relance, en présence des présidents d'associations des zones d'activités et de Jean-Luc Chauvin, président de la CCIAMP. Yves Le Trionnaire, Directeur de l'Ademe, et Nicolas Magenties, directeur régional de Bpifrance viennent également apporter leur éclairage.

> [Plus d'informations et inscriptions](#)

A LA REGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Région : des conseillers à l'écoute des entreprises

Le portail entreprises de la Région Provence Alpes Côte d'Azur offre une série d'informations et de services pour mieux connaître les aides du Plan de relance et s'informer des dispositifs complémentaires proposés par le Conseil régional.

Des conseillers sont à votre service pour vous guider afin de bénéficier de ces mesures exceptionnelles. 5 chantiers et 17 mesures au service de la croissance des entreprises et des territoires sont détaillés.

Tél. : 0805 805 145 (appel et services gratuits), du lundi au vendredi.

<https://entreprises.maregionsud.fr>

A la DREETS Provence - Alpes - Côte d'Azur

Chef de pôle adjoint Economie, entreprises, emploi et compétences

• **Matthieu Bérille**
matthieu.berille@dreets.gouv.fr

Chefs adjoints du service économique de l'Etat en région

• **Bertha Besteiro et Guillaume Veyret**
bertha.besteiro@dreets.gouv.fr
guillaume.veyret@dreets.gouv.fr

Référents appels à projets compétitivité :

AAP « Investissement industriel dans les territoires » :

• **Magali Rouvière**
magali.rouviere@dreets.gouv.fr

AAP relocalisation :

• **Adeline Fombonne**
adeline.fombonne@dreets.gouv.fr

AAP automobile :

• **Françoise Rouquette**
francoise.rouquette@dreets.gouv.fr

AAP aéronautique et spatial :

• **Gilles Depardieu**
gilles.depardieu@dreets.gouv.fr

AAP nucléaire :

• **Pierre Sarrade-Loucheur**
pierre.sarrade-loucheur@dreets.gouv.fr

Référents emploi formation :

Apprentissage - alternance :

• **Laila Izzdine-Monnet**
laila.izzdine-monnet@dreets.gouv.fr

1 jeune - 1 solution :

• **Chantal Guénolé**
chantal.guenole@dreets.gouv.fr

Activité partielle - FNE - Transitions collectives

• **Corinne Mangiante**
corinne.mangiante@dreets.gouv.fr

(Voir les référents territoriaux en p 10)



OSEZ NOUS DEMANDER

**DE RELANCER VOTRE ACTIVITE
GRÂCE AU BUSINESS LOCAL**



**METROPOLITAIN
BUSINESS ACT**

#VosSolutionsSontIci



**CCI AIX MARSEILLE
PROVENCE**



BANQUE des
TERRITOIRES



Un projet
de rénovation
thermique
de vos bâtiments
publics?

Plan de relance.

On est là
pour vous aider.

#AvosCôtés

Élus ! Parce que la Transition Énergétique et Écologique des Territoires et la Relance verte sont plus que jamais vos priorités, nous vous accompagnons en conseils et financements pour faire sortir de terre vos projets. Des ambitions en matière de rénovation thermique, de transports durables et résilients, de gestion de l'eau ou encore de traitement des déchets. Nous avons du contact. Contactez-nous.
L'intérêt général a choisi sa banque

[banquedesterritoires.fr](https://www.banquedesterritoires.fr)



@BanqueDesTerr